

## Processus d'admission et procédure d'inscription

Puisque l'école Atelier est une école alternative avec un projet éducatif unique, le comité d'admission, formé de parents, d'enseignants et de la direction, établit des critères qui permettent aux parents de faire un choix éclairé et engagé pour leur(s) enfant(s). De plus, ce comité s'assure de respecter les critères d'admission pour la sélection des élèves des projets particuliers en vigueur au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Lorsque les parents remplissent ces conditions, le comité admission étudie chaque demande. Par la suite, celui-ci communique sa décision aux parents avant la fin du délai pour les inscriptions aux écoles de quartier.

### Critères d'admission

Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Atelier doivent :

- assister aux 2 soirées d'information obligatoires qui se tiennent au mois d'octobre, suite à la journée portes ouvertes du mois de septembre;
- visiter pendant au moins une heure une classe en action pendant le mois d'octobre;
- remplir le questionnaire remis lors de la deuxième soirée d'information ou après une séance d'information particulière.

**À noter :** Les enfants des parents fondateurs (parents ayant élaboré le projet-école) et clairement identifiés dans les documents officiels de l'école sont priorisés.

Les fratries sont également priorisées. Cette priorité se prolonge aux enfants plus jeunes qui ont déjà participé aux activités de l'école avec leur famille même si l'enfant plus âgé a quitté l'école.

Si la demande d'inscription se fait après les deux soirées d'information du mois d'octobre, la direction rencontre les parents pour les informer des éléments particuliers du projet éducatif de l'école et leur indique les étapes à suivre pour respecter les critères d'admission.

Une inscription en cours de primaire est possible. Toutefois, les parents doivent être conscients que plus leur enfant est avancé dans son cheminement scolaire, plus une intégration réussie à l'école Atelier fera appel à sa capacité de s'adapter à un milieu différent. Voilà pourquoi les demandes sont étudiées et évaluées cas par cas en collaboration avec les parents.

Si les demandes d'admission acceptées par le comité sont plus nombreuses que le nombre de places disponibles, une pige est effectuée. Les premiers dossiers pigés ont accès aux places disponibles (le nombre pouvant varier d'une année à l'autre). Les autres dossiers sont alors mis sur une liste d'attente. Ces derniers

seront priorités si des places se libèrent en cours d'année ou encore, si les parents désirent refaire une demande d'inscription l'année suivante en 1<sup>re</sup> année du primaire, selon le nombre de places disponibles.

### **Procédures d'inscription**

Aucun nouvel élève ne peut intégrer l'école Atelier en cours d'année scolaire, sauf dans des situations exceptionnelles, étudiées par le comité admission (Exemple : Déménagement d'une famille sur le territoire du CSSDM qui fréquentait une école alternative d'un autre centre de services).

L'école Atelier n'est pas une école de quartier et n'est pas associée à un territoire donné du CSSDM, telles les écoles de quartier. Ainsi, tous les enfants qui résident sur le grand territoire du CSSDM ont accès à l'école Atelier. *Il est à noter que le CSSDM n'accepte pas de demandes extraterritoriales.*

Chaque année, les parents intéressés par notre projet éducatif peuvent inscrire leur(s) enfant(s) à compter de la journée des portes ouvertes (septembre) pour l'année scolaire suivante.

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez fournir à la secrétaire les documents suivants :

- La fiche d'inscription du CSSDM dûment remplie
- Deux preuves d'adresse
- L'original de l'acte de naissance
- Les papiers d'immigration pour les enfants nés hors Québec

Document révisé le 13 juillet 2021